



Règlement de
consultation (RC)

Fourniture d'un camion
de collecte des déchets
ménagers et assimilés

**Communauté de Communes
AVRE LUCE NOYE**

Date limite de remise des offres : le Mercredi 24 mars 2021 à 14h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1. Description des prestations	3
1.2. Forme du marché et étendu de la consultation	3
1.3. Allotissement	3
1.4. Délai d'exécution et date de démarrage	3
1.5. Présentation des candidats	3
1.6. Variantes	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1. Maître de l'ouvrage	3
2.2. Dossier de consultation	4
2.3. Attribution des prestations	4
2.4. Délai de validité des offres	4
ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
3.1. - Pièces de la candidature	5
3.2. - Pièces de l'offre	5
ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	5
4.1. Langue et conditions de remise des offres	5
4.2. Transmission par voie électronique	5
ARTICLE 5 – EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ	6
5.1. Sélection des candidatures	6
5.2. Choix et classement des offres	6
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	7

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Description des prestations

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un camion de collecte de déchets ménagers et équipé d'un châssis 26 tonnes (cabine 3 places), d'une benne à ordures ménagères de 22 m3 mono-compartmentée et d'un lève conteneur double peigne.

Les caractéristiques souhaitées sont détaillées dans le CCTP.

1.2. Forme du marché et étendu de la consultation

Le présent marché de fourniture est lancé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée dans le cadre de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

La CCALN pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. L'acheteur pourra néanmoins attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation pourra être menée avec les deux candidats figurant en tête du classement des offres.

1.3. Allotissement

La présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement au sens de l'article L2113-10 du Code de la commande publique.

1.4. Délai d'exécution et date de démarrage

Le véhicule devra être disponible pour le lundi 31 mai 2021.

1.5. Présentation des candidats

Les candidats peuvent se présenter seuls, en groupement solidaire ou en groupement conjoint. En application de l'article Article R2142-24 du Code de la commande publique, l'un des opérateurs économiques membres du groupement, désigné dans la candidature et dans l'offre comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement.

Le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

1.6. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

En tout état de cause, les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est :

Communauté de Communes AVRE LUCE NOYE

144, rue du Cardinal Mercier

80110 Moreuil

Tel : 03 22 09 75 32

Fax : 03 22 09 70 72

Dont le représentant est M. Alain DOVERGNE, président de la Communauté de Communes.

2.2. Dossier de consultation

Diffusion du dossier de consultation:

Le dossier de consultation est disponible :

Sur le site <https://marchespublics596280.fr>

▪ **Contenu du dossier de consultation:**

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- DC1 : Lettre de candidature – Désignation du mandataire par ses co-traitants ;
- DC2 : Déclaration du candidat ou du membre du groupement ;
- Règlement de consultation (RC);
- Acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles;
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles;
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP);
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU);

▪ **Modification du dossier de consultation:**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter des modifications ou des compléments de détails aux documents transmis et aux prestations demandées au plus tard cinq jours avant la date fixée pour le dépôt des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des propositions est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents de la consultation, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

2.3. Attribution des prestations

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;

En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres indiquée en page de garde du présent Règlement.

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire en français un dossier complet.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager l'entreprise.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes.

3.1. - Pièces de la candidature

- La lettre de candidature individuelle – habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1) ;
- La déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (DC2) ;
- La déclaration de sous-traitance (DC4) si le candidat souhaite déclarer son ou ses sous-traitants dès ce stade de la procédure ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours ouvrés. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

3.2. - Pièces de l'offre

L'offre doit contenir :

- ◆ L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat,
- ◆ Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) daté et signé ;
- ◆ Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) daté et signé ;
- ◆ Le bordereau des prix (B.P.U.), à compléter, daté et signé ;
- ◆ **Le mémoire technique présentant en détail les caractéristiques du véhicule proposé ainsi que les éléments précis concernés par la garantie et l'éventuelle extension de garantie.**

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être transmises avant la date et heure indiquée sur la page de garde du présent Règlement.

4.1. Langue et conditions de remise des offres

Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Les candidats ont l'obligation de transmettre par voie électronique leurs candidatures et leurs offres.

4.2. Transmission par voie électronique

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante :
<https://marchespublics596280.fr>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La transmission des plis sur un support physique papier ou électronique (CD-ROM, clé USB ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée et sa candidature sera déclarée irrégulière.

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (.pdf)
- Applications bureautiques (.doc, .docx, .xls et .xlsx)
- Multimédias (.jpeg, .png et .jpg)

Les fichiers peuvent également être transmis en format compressés (.zip) dans la mesure où les dossiers initiaux (avant compression) correspondent aux formats sus-cités.

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au RGS (Référentiel Général de Sécurité).

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

ARTICLE 5 – EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5.1. Sélection des candidatures

L'absence de l'une des pièces énoncées à l'article 3 est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre. Ne seront pas admises les offres qui ne sont pas recevables et/ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

5.2. Choix et classement des offres

L'analyse et le choix des offres se feront selon les modalités définies ci-après :

- ◆ Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation ;
- ◆ Etablissement d'un classement suivant les critères de sélections définis ci-après, et après avoir vérifié la cohérence des offres ;
- ◆ Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- ◆ Après la présentation des résultats de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur fera connaître aux candidats, par une lettre, si leur offre a été refusée ou acceptée.

5.1.1 Critères de sélection

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants et sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix basé sur le BPU	55 points
Valeur Technique	35 points
Date de disponibilité	10 points

Au final, une note sur 100 sera attribuée par addition des notes précitées.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire par le pouvoir adjudicateur en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations si ceux-ci n'auraient pas été fournis dans la candidature.

Communauté de Communes AVRE LUCE NOYE – 144 rue du Cardinal N

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

5.1.2 Le prix

La note maximale est attribuée au candidat le moins disant. Pour les autres candidats, la note est calculée ainsi :

Note = Prix du moins disant ÷ Prix de l'offre x 55 points

5.1.3 La valeur technique

La valeur technique sera évaluée sur l'analyse d'un mémoire technique comprenant notamment les caractéristiques du camion, de la benne et du lève-conteneurs ainsi que les modalités de la garantie proposée qui devront se rapprocher au mieux des caractéristiques énoncées dans le CCTP.

Note = valeur technique du moins disant ÷ valeur technique de l'offre x 35 points

5.1.4 La date de disponibilité

L'ensemble des points sera attribué aux candidats pouvant fournir le véhicule à la date mentionnée. Chaque jour de retard de livraison entrainera une diminution de la note de 0.5 point

5.1.5 Attribution du marché

L'offre ayant obtenu le nombre de points le plus élevé sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse et sera retenue.

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées sur les bordereaux des prix unitaires prévaudront.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>
Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.
Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Le prestataire,
Lu et approuvé (date, signature et cachet)

Le Président,

07.04.2021



Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070969-20210406-2021_0604_03-DE

Rapport de vérification de signature

Nom du fichier principal	RC 20210324095525 Signature 1.pdf
Nom du fichier de signature	RC 20210324095525 Signature 1.pdf

Signature 1

Signataire

CN : Charles HAWASSIAN
E :
OU : FAUN ENVIRONNEMENT, 0002 77557300900047, COMMERCIAL
O : FAUN ENVIRONNEMENT
C : Charles HAWASSIAN

Emetteur du certificat

CN : ChamberSign France CA3 NG Qualified eID
OU : 0002 433702479
O : ChamberSign France
C : FR

Date de validité de certificat

A partir du : 2021-01-04 15:19:54
Jusqu'au : 2024-01-04 15:19:54

Contrôles de validité du certificat

Contrôles réalisés le 2021-04-07 08:40:52
Période de validité : 
Non révocation : 
Chaîne de certification : 
- Référentiel du certificat : TSL-FR

Contrôle de l'intégrité du fichier signé

Contrôles réalisés le 2021-04-07 08:40:52
Non répudiation / Intégrité : 

Résultat du contrôle de la signature du fichier

Fichier signé. Signature valide

Informations complémentaires

Certificat de signature : Qualifié eIDAS (c.f. Règlement du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS) et arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.)
Format de signature : PAdES-BASELINE-LT
Date indicative de la signature : 24/03/2021 09:55:25
Signature horodatée : Oui (24/03/2021 09:55:25)

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070969-20210406-2021_0604_03-DE